



Règlement intérieur 2020-2021

Présentation

Le Centre d'Accueil Replonges Loisirs accueille des enfants de 3 à 12 ans de Replonges et des communes extérieures dans la limite des places disponibles.

Il est ouvert toutes les vacances scolaires hors jours fériés (sous réserve d'un minimum de 8 enfants inscrits) et les mercredis de l'année scolaire.

Le Centre d'Accueil Replonges Loisirs est géré par une association loi 1901, dont les membres du bureau sont tous des bénévoles.

Le Centre d'Accueil Replonges Loisirs est une structure d'accueil des enfants, qui met en œuvre les moyens matériels et humains ainsi que l'organisation qui concourent à leur bien-être, à leur repos, à leur développement.

Article 1 : Modalités d'admission

Pour qu'un enfant puisse fréquenter le Centre d'Accueil Replonges Loisirs, son responsable légal doit :

- Etre adhérent à l'association CAREL (cotisation renouvelable toutes les années civiles)
- Remplir et compléter le dossier d'inscription (renouvelable toutes les années civiles)
- Fournir les pièces nécessaires au dossier d'inscription (renouvelable toutes les années civiles)
 - Fiche sanitaire (une par enfant)
 - PAI (Projet d'accueil individualisé)
 - Assurance scolaire/responsabilité civile
 - N° allocataire, quotient familial de la CAF à jour
 - Photocopie du carnet de vaccination
 - Justificatifs CAF et comités d'entreprise pour les personnes ayant des droits.
- Et avoir pris connaissance du règlement intérieur du centre en ligne et en cochant la case sur le fiche administrative s'engagent à le respecter.
- L'ensemble des pièces est disponible sur le site internet.

L'admission d'un enfant atteint d'un handicap ou d'une affection chronique sera étudiée en commun par la direction, le médecin traitant, les parents et un représentant de l'association afin de l'accueillir dans les meilleures conditions possible.

Article 2 : Conditions générales d'accueil

✧ Accueil vacances

L'enfant est accueilli en journée complète avec repas de 7h15 à 18h30.

Accueil le matin entre 7h15 et 9h00. Départ entre 17h00 et 18h30.

Il est demandé aux responsables légaux le respect des horaires indiqués afin de garantir un temps d'activité optimal.

Ces horaires peuvent être modifiés pour des raisons de sorties planifiées ou pour des raisons d'organisations. Dans ce cas, les familles sont averties au préalable.

Le matin les responsables légaux doivent obligatoirement confier leur enfant à l'animateur et le soir le récupérer auprès de ce dernier après un émargement obligatoire (horaires + nom + signature).

Autorisations accompagnement : Les enfants pourront quitter le centre accompagnés par une tierce personne majeure dans la mesure où celle-ci figure sur la fiche de renseignements administratifs remplie lors de la première inscription annuelle.

Dans le cas où aucun adulte ne se présente pour récupérer l'enfant à la fermeture du service, le responsable est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires en prévenant les autorités compétentes.

✧ **Accueil mercredis**

L'enfant est accueilli de 7h15 à 18h30 selon les modalités indiquée sur la fiche d'inscription.

Accueil le matin entre 7h15 et 9h00. Puis accueil de 12h00 à 12h15 au centre, et de 12h15 à 12h30 à la cantine (départ matin sans repas et arrivée après-midi avec repas). Accueil de l'après-midi entre 13h30 et 14h00. Départ après-midi entre 17h00 et 18h30.

✧ **Repas**

Les enfants bénéficient de repas confectionnés par un professionnel de la restauration sauf dans les cas d'atelier cuisine où les enfants peuvent préparer le repas à l'aide d'un responsable.

Un goûter leur est distribué vers 16h30 heures.

Un pique-nique leur est fourni les jours de sortie.

✧ **Encadrement**

L'encadrement des enfants est assuré par une directrice diplômée ainsi qu'une équipe d'animation. Le Centre d'Accueil Replonges Loisirs est agréé par le ministère de la jeunesse et des sports. La réglementation impose un taux d'encadrement dans les accueils de loisirs qui est de :

- Un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans les vacances et un animateur pour 14 les mercredis.
- Un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans les vacances et un animateur pour 10 les mercredis.

La capacité d'accueil est de 80 enfants maximum.

Le centre se réserve le droit de refuser une inscription un jour donné s'il n'a pas le nombre d'animateurs requis.

✧ **Activités et sorties**

Un programme d'activités et de sorties est donné avant chaque période de vacances au moment des inscriptions. Ce programme est mis à disposition également sur la page Facebook de CAREL www.facebook.com/CAREL.Replonges et sur le site internet www.carel-replonges.fr.

Ce programme peut être amené à subir quelques modifications pour des raisons de météo, d'absence...

L'équipe d'animation s'efforcera au mieux de ne pas perturber ce programme.

Il est demandé aux responsables légaux de bien respecter leurs engagements vis-à-vis des sorties et de bien respecter l'heure de départ afin de ne pas pénaliser d'autres enfants en cas de places limitées.

Les jeudis il est demandé aux parents de mettre le Tee-shirt CAREL jaune à leurs enfants **pour les sorties**. Celui-ci est fourni lors de la première adhésion de l'année.

✧ Déplacement en bus

Les enfants doivent entrer et sortir du car en bon ordre sous la conduite de leur animateur.

Pendant le trajet :

- la station assise et la ceinture est obligatoire,
- il est interdit de déranger le chauffeur par des cris ou une agitation excessive,
- les enfants ne doivent ni salir, ni dégrader le car.
- les enfants ne doivent pas manger dans le car.

Un nettoyage peut être demandé aux enfants si les précédentes règles n'ont pas été respectées.

Il est demandé aux responsables légaux de bien indiquer dans le dossier d'inscription si l'enfant est susceptible d'être malade en transport collectif.

✧ Objets personnels

Les doudous et sucettes sont acceptés pendant les siestes et les moments de temps libre. Tous les autres jouets (cartes, billes,...) ne sont pas interdits mais en cas de disputes, l'objet sera confisqué et rendu en fin de journée. Afin de garantir des temps d'activité agréable pour tous, il est fortement déconseillé d'emmener et/ou d'utiliser des téléphones portables, des tablettes ou des ordinateurs lors de la journée.

L'enfant ne doit avoir sur lui aucun objet de valeur. L'organisation dégage toute sa responsabilité en cas de dégradation, de perte ou de vol.

Les activités proposées aux enfants étant basées sur le jeu, il est conseillé aux familles de mettre à leur enfant une tenue vestimentaire adéquate, sauf cas particulier signalé par l'organisateur.

Article 3 : Modalités d'inscriptions

Les inscriptions se font à la journée exclusivement repas compris pour les vacances.

Les dates d'inscription sont :

- Inscrites dans le calendrier 2019,
- distribuées régulièrement dans les écoles, dans les cahiers de correspondance des élèves,
- disponibles sur la page Facebook
- disponibles sur le site internet
- en signature de mail dans les correspondances.

Les inscriptions s'effectuent généralement entre un mois et quinze jours avant chaque vacance. Elles ont lieu le samedi matin de 9h30 à 11h00 et le mercredi suivant de 17h30 à 20h00.

Les camps d'été, pour des raisons de sécurité, nécessitent un âge minimum ainsi qu'un âge maximum.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

L'inscription est considérée comme validée lorsque toutes les pièces du dossier d'inscription sont complètes et à jour, et devient définitive à réception du règlement.

Article 4 : Tarification (annoncée lors de l'Assemblée Générale)

Une adhésion à l'association est demandée annuellement après chaque AG et s'élève à 12€ pour un enfant, 15 pour deux et 18 pour trois enfants par année civile.

Un tee-shirt jaune pour les enfants est offert à l'année pour les sorties, ce tee-shirt est à apporter lors des sorties en extérieur quand nous vous le préciserons.

Le règlement des périodes réservées est payable dès l'inscription de l'enfant en espèce, par chèque bancaire, par chèques vacances ou virement bancaire (uniquement les mercredis).

La tarification est

- à la journée pour les journées au centre pour les vacances ;
- à la carte pour les mercredis ;
- au forfait pour les camps.

Elle dépend du quotient familial ainsi que du lieu d'habitation. Le tarif plancher étant de 11,00 € (aide de la commune et de la CAF incluse) et le tarif plafond de 22 €.

Pour le détail de ces tarifs, consulter la page Facebook de CAREL www.facebook.com/CAREL.Replonges ou le site internet www.carel-replonges.fr

Les tarifs sont révisés chaque début d'année civile sur proposition des membres du bureau, votés lors de l'assemblée générale, et affichés au Centre de Loisirs.

Une participation supplémentaire ne dépassant pas 10€ peut être demandée aux familles ne fréquentant le centre qu'occasionnellement lors des sorties pour assurer la réalisation de celles-ci.

Article 5 : Hygiène et santé

L'accueil ne pourra pas accepter d'enfant malade, fiévreux. Les enfants ne doivent pas être atteints de maladie contagieuse susceptible de nuire à la santé de leur camarade.

Les responsables légaux sont tenus d'informer les responsables de tout problème (médical ou autre) susceptible d'entraîner un comportement particulier de l'enfant ou de l'empêcher de pratiquer certaines activités.

Toutes maladies chroniques et notamment des allergies sont à signaler lors de l'inscription de l'enfant et feront l'objet d'un PAI (projet d'accueil individualisé).

En cas de traitement médical, il est demandé à la famille d'éviter une prescription pendant les heures de présence au Centre de loisirs. Cependant, les traitements pourront être administrés au Centre de Loisirs exceptionnellement, sur présentation d'une ordonnance datée et signée et d'une autorisation écrite datée et signée. Les médicaments ne doivent pas être laissés à l'enfant, mais remis au responsable en personne.

Les responsables légaux sont tenus de venir chercher leur enfant en cas de maladie.

Si l'équipe d'animation constatait la présence de poux ou autres parasites, il sera demandé aux responsables légaux de traiter l'enfant dès son retour à la maison.

Concernant les plus petits l'inscription ne sera possible que si l'enfant est propre avec l'accord du bureau.

Votre équipe CAREL

Date :22/12/2021

Signature :

Sabine REMUET,

Présidente de CAREL

